

Édito



Comme le raconte une certaine histoire, « je suis tombé dedans quand j'étais petit... »

Très jeune, un engagement syndical et social qui a forgé au fil du temps une volonté accrue d'aider les autres. Il ne s'agit pas de charité ou de compassion, il s'agit de défendre les droits fondamentaux des personnes, de les aider à défendre ces droits, leurs droits.

Après un parcours syndical et social local, j'ai pu apporter ma contribution sur plusieurs dossiers nationaux au sein de FO Énergie et Mines et endosser le mandat d'administrateur FO à la Camieg.

Face à une protection sociale complexe, de plus en plus administrative, compliquée à appréhender par les assurés sociaux des IEG, une Camieg devenue une machine froide et sans âme, mon engagement, et celui de FO Énergie et Mines, restent un rempart voire une bouée de sauvetage pour un grand nombre d'assurés sociaux des IEG.

Pour FO Énergie et Mines, un assuré social n'est pas un simple N° de Sécurité Sociale. Il y a avant tout une personne qui mérite qu'on l'écoute et qu'on lui apporte toute l'aide nécessaire. Le mot « social » est au cœur des actions que nous menons.

C'est le sens des engagements pris par la délégation FO au Conseil d'Administration de la Camieg en rappelant que nous sommes élus par les assurés sociaux des IEG pour défendre leurs droits et non pas pour cogérer la Camieg.

C'est en cela que FO Énergie et Mines fait de la Santé une priorité et revendique des améliorations de prestations de 20 M€ pour baisser le reste à charge des Actifs et des Retraités des IEG.

Le même engagement pousse FO Énergie et Mines à revendiquer que le 1 % activités sociales finance a minima 50 % de la cotisation des retraités à la couverture supplémentaire maladie des Retraités (CSMR).

Comme je m'amuse parfois à le dire ou à l'écrire : « Pouvoir s'exprimer c'est déjà être libre. Encore faut-il que nous apprenions à écouter et entendre ce que les autres disent. Ainsi nous contribuons à leur Liberté ».

Alain BIGAUT

Vice-Président de la Camieg,
Vice-Président du Comité de Coordination et Président
de la Commission budgétaire du CC.

alain.bigaut@fnem-fo.org



EXCÉDENTS FINANCIERS CAMIEG

FO rejette toute spoliation des excédents cumulés par les Actifs ou les Retraités au bénéfice de la Sécu ou de la CNIEG. Ces excédents sont le fruit des cotisations sociales des IEG et doivent rester dans les

IEG pour améliorer les prestations des Actifs comme des Retraités.

Pour FO, l'équilibre financier annuel des Actifs passe par une baisse des cotisations. Mais ne nous leurrions pas, cela bénéficie plus aux Employeurs (25 M€ par an d'engrangés) qu'aux Salariés (5 € en moyenne par mois de plus sur la feuille de paye).

La priorité est à l'amélioration des prestations.

La détermination de FO commence à porter ses fruits : 7 M€, puis 11 M€, puis 13 M€ d'améliorations des prestations... Aujourd'hui 15 M€.

Pour FO cela reste insuffisant pour réellement baisser le reste à charge. 20 M€ sont nécessaires.

FO ne s'est jamais laissé bercer par le chant des sirènes des Employeurs et des Pouvoirs Publics contrairement à d'autres fédérations qui n'ont fait que du suivisme sur les propositions Employeurs ou ont changé plusieurs fois de revendications au gré du vent.

La Solidarité comme socle de la protection sociale.

Pour FO, la solidarité intercatégorielle et intergénérationnelle doit rester au cœur des préoccupations. En faire un sujet tabou est inconcevable quand il s'agit de protection sociale.

Notre site :

www.fnem-fo.org,

Nous contacter :

contact@fnem-fo.org

Tweeter :

https://twitter.com/FO_Energies





CO-GESTIONNAIRE DE LA CAMIEG OU DÉFENSEUR DES ASSURÉS SOCIAUX ET DU PERSONNEL DE LA CAMIEG

FO, seul, refuse de voter les budgets Administratifs

parce qu'ils ne permettent pas à la caisse de remplir pleinement ses missions et d'être efficiente, parce que les revendications du personnel de la Camieg ne sont pas entendues et budgétisées..



LA CHASSE AUX NICHES FISCALES

Les députés ont voté la **suppression de l'exonération fiscale sur la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé.**

De plus, le **projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS 2014) risque de remettre en cause les modalités d'exonérations fiscales** pour ces contrats.

Une étude est en cours pour analyser les conséquences sur la couverture maladie supplémentaire des Actifs et des Retraités (CSMA et CSMR).



QUAND LE SOCIAL FOUT LE CAMP...

La direction de la Camieg inflige une double peine à un assuré.

Les faits :

Un assuré fait un recours au TASS (Tribunal Administratif de la Sécu) qui lui donne raison. La Camieg va en cassation et obtient gain de cause.

L'assuré doit régler à la Camieg 3000 € au titre de l'article 700 (remboursement des frais d'avocat, etc. de la partie gagnante).

FO a demandé à la direction de la Camieg de ne pas recouvrer cette somme (pouvoir discrétionnaire du Directeur). Refus du directeur.

Un silence assourdissant des autres fédérations qui cautionnent la décision de la direction de la caisse...

Certaines fédérations choisissent l'accompagnement, FO défend les assurés.



DOTATION 1 % 2014

476 M€, -15 M€ par rapport à 2013, -13 % pour GDF SUEZ justifiés par la perte de parts de marché et l'impact du critère climatologie...

FO a dénoncé une nouvelle fois le manque de transparence sur les chiffres et exigé la clarification de l'assiette de dotation et des modalités de calcul.

Suite à la rencontre avec le Ministère de l'Énergie du 18 octobre 2013, une réunion avec les employeurs est prévue mi-novembre avec à l'étude la période 2000-2014.



ÉLECTIONS DE CMCAS

Le projet de protocole électoral refusé par l'ensemble des fédérations. Une date d'élection renvoyée à fin 2014.

Les mandats des administrateurs de CMCAS et des Membres du Comité de Coordination vont être prorogés par la tutelle.

Les élections pour la CMCAS de Mayotte enfin débloquées... La tutelle doit engager rapidement les élections.



DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES NON PRIS EN CHARGE EN ACCIDENT DU TRAVAIL

Seul, FO a dénoncé cette injustice et demandé aux employeurs l'ouverture d'une négociation.

Pour FO, les salariés en accident du travail doivent être pris en charge à 100 % de leurs frais de santé.

Le mutisme des autres fédérations laisse pantois...

AVANÇONS
sur l'essentiel
PROTEGEONS
l'indispensable